La Licence Professionnelle

La Licence Professionnelle résume parfaitement le projet de la réforme LMD, c'est-à-dire le cassage des diplômes. L'Université n'est plus le lieu de la formation par la recherche et les connaissances scientifiques, mais elle devient une annexe du patronat et des collectivités locales chargées de la formation professionnelle.

Un diplôme local et hyperspécialisé

La Licence Professionnelle est mise en place université par université, UFR par UFR : il n'y en a généralement pas deux identiques sur toute la France. **Ainsi, en deux ans, il s'est créé plus de 600 Licences Professionnelles !** A titre de comparaison, il n'y a environ que 50 DUT et 150 BTS, et la plupart sont dispensés dans toutes les académies : aussi ils sont connus et reconnus dans toutes les régions. A l'inverse, les Licences Professionnelles sont propres à chaque université, et sont donc hyperspécialisées (*Intervention sociale option stratégies et dispositifs individualisés en formation* à Rennes *; Bâtiment et construction option droit et techniques du montage d'opérations de construction* à Nîmes *; Industrie agro-alimentaire, alimentation option génie des biotechnologies végétales* à Toulouse). Elles ne seront pas connues et donc pas reconnues en dehors du bassin d'emploi d'origine de l'université. Cela signifie aussi que chaque Licence Pro aura sa valeur propre, et donc que certaines vaudront moins que d'autres : il y aura une forte concurrence entre les étudiants pour être sélectionnés dans les Licences Pro *« cotées »* plutôt que les Licences Pro *« poubelles ».*

Un diplôme élaboré avec, par et ... pour le patronat

Le patronat est partout présent dans les Licences Professionnelles : des « entreprises partenaires » sont systématiquement partie prenante. Des *« professionnels »,* défenseur des intérêts de ces entreprises dont ils sont issus, interviennent à tous les niveaux :

- **Sélection** : ils peuvent participer au jury qui sélectionne les étudiants à l'entrée.
- **Contrat d'apprentissage** : ils définissent les termes du contrat d'apprentissage auquel l'étudiant doit se soumettre pour valider l'inscription.
- **Programmes** : ils élaborent conjointement les programmes avec les enseignants universitaires.
- **Enseignements** : ils assurent une grande partie des cours.
- **Stage** : ils encadrent les stages des étudiants (3 à 6 mois).
- **Validation** : ils participent à l'évaluation des étudiants (et pas seulement le jury de stage).

Aussi les Licences Professionnelles ne seront-elles naturellement reconnues que par les *« entreprises partenaires »* qui sont étroitement associées au diplôme. Ce sera leur seul débouché : les Licences Pro ne permettront pas de poursuivre directement vers un Master, et ne seront pas valables sur d'autres postes (en tout cas pas à leur niveau Licence). Le DEUG sera supprimé et nombre d'étudiants inscrit en 1ère, 2ème ou 3ème année de licence quitteront le système universitaire, découragés par la sélection, sans avoir aucun diplôme en poche.

Un diplôme professionnel, mais de moins en moins scientifique

Les enseignements connaissent une transformation radicale : ils sont ainsi de moins en moins fondés sur la recherche et les connaissances scientifiques, mais de plus en plus sur l'apprentissage de *« compétences »* dispensé par des *« professionnels ».* Mais alors que les enseignants-chercheurs doivent disposer au minimum d'un doctorat, ces *« professionnels »* peuvent intervenir sans faire valoir d'autre qualité que celle de faire partie des *« entreprises partenaires »* ! Leurs enseignements ne sont ainsi jamais évalués, alors qu'aucune formation particulière n'est demandée, et qu'ils n'ont aucune indépendance vis-à-vis du patronat qui les embauche. De la même manière, les stages en entreprises (au mieux indemnisés) remplacent les travaux de recherche : ils sont tout bénéfice pour les entreprises - main d'œuvre pas chère- et pour les facs - pas de cours à donner.

Un exemple de Licence Professionnelle : « Manager de Rayons » à Lyon-III

Une simple présentation de la formation permet à chacun de mesurer « l'intérêt » de la formation.

Objectif

« La formation DISTECH est un partenariat Grandes Surfaces / Universités (...) qui forme des manageurs de rayon dans les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisées).

Le manageur de rayon est un véritable leader capable de former, de dynamiser et de promouvoir son équipe. Ce programme doit permettre aux futurs cadres des carrières évolutives qui tiennent compte des mutations économiques et des déploiements des entreprises de la grande distribution. »

Missions en entreprises

31 semaines, soit 6 mois au total.

« 1ère période : Découverte du Point de vente (4 semaines).

2ème : Découverte du métier d'employé libre service et d'employé principal (7 semaines).

3ème : Pratique du métier d'employé principal, découverte de celui de manageur de rayon (7 sem.).

4ème : Pratique du métier de chef de rayon (3 mois). »

Entreprises partenaires

Ce sont les principales enseignes de la grande distribution qui sont parties prenantes du programme créé entre l'Association DISTECH et les différents centres de formation : ATAC, AUCHAN, CARREFOUR, CASINO SUPERMARCHES, GEANT CASINO, CHAMPION.

Caractéristiques du contrat d'apprentissage

« L'apprentissage doit apporter une initiation indispensable à la vie active qui permet aux étudiants de prendre rapidement conscience des réalités de la vie professionnelle et d'être opérationnels le plus rapidement possible dans leur futur emploi. »

Cet exemple de « Licence Professionnelle » est caractéristique : pas de travail de recherche, et donc de regard critique sur le futur métier. Le diplômé fait des « *découvertes en entreprises* », doit être rapidement « *opérationnel* », auquel on apprend à être un « *véritable leader* ». Bref, à être un vrai petit chef, dépourvu de moyens pour critiquer sa direction et pour évoluer, reconnu par une poignée d'entreprises (Carrefour, Auchan, Casino) avec lesquelles il vaut mieux ne pas se fâcher si on souhaite un avenir professionnel.

L'étudiant paye la formation professionnelle à la place du patronat

Alors qu'aujourd'hui c'est l'entreprise qui prend en charge la formation professionnelle de ses salariés, la réforme LMD introduit un complet renversement : l'étudiant devient responsable de sa formation professionnelle à la place de l'employeur.

Prenons le cas de la Licence Professionnelle *« Commercialisation des vins »* assurée à l'Université de Tours. Plutôt que d'embaucher un BTS Technique de commercialisation et de le former en interne à la commercialisation des vins (avec un statut de salarié, et un salaire), la patron peut directement embaucher, s'il a besoin, un licencié Pro, après que l'étudiant ait payé lui-même sa formation, après plusieurs mois de stages au mieux *«indemnisés»*. **L'étudiant en Licence Professionnelle n'a pas pour autant de garantie d'embauche!** Si le patron n'en a pas besoin, le licencié Pro pourra tenter sa chance ailleurs, mais il perdra le bénéfice de sa formation, non reconnue collectivement : il ne sera pas payé à son niveau de formation.

C'est aussi l'esprit de l'accord patronat/syndicats signé en octobre 2003 : il a permis au ministre Fillon de présenter une loi qui légalise la **formation continue en dehors du temps de travail,** rendant **les salariés responsables de leur *« employabilité »***, à la place du patronat, qui ne paiera plus la formation professionnelle de ses salariés.